Sujet	Description
	Groupe BPCE
	Directeur de la Sécurité des Systèmes d'informations Groupe
	50 Avenue Pierre Mendes France
	75201 Paris Cedex 13
Contact	rssi-pssi-icg@bpce.fr
	Les certificats émis sont des certificats de signature pour les clients des réseaux Caisse d'Epargne et Banques populaires dans le cadre du processus de signature électronique : ils sont générés par l'AC
	au nom du porteur durant le processus de signature.
	Ces certificats ne peuvent être utilisés dans d'autres contextes
	Les certificats émis par l'AC sont des certificats à destination de personnes physiques, clients des Etablissements Caisse d'Epargne ou Banque Populaire.
	Ces certificats sont stockés dans un module de sécurité sous contrôle de l'AC et ne sont utilisables que durant la transaction de signature. Les certificats ne sont pas publiés.
	Le certificat est délivré pour une durée de validité de 10 minutes. Il n'est donc pas proposé de processus de renouvellement, ni de processus de révocation.
	Le certificat est delivie pour une durée de validite de 10 militates. Il 11 est donc pas propose de processus de renouvellement, ili de processus de revocation.
	Les clients peuvent être Professionnels ou Particuliers.
	Les opérations de signature peuvent se faire en agence, en face à face avec le chargé de clientèle ou en ligne au travers des processus de banque en ligne.
	Dans tous les cas, préalablement au processus de signature électronique, des opérations de vérification sont effectuées par les établissements Caisse d'Epargne ou Banques Populaires. Les modalités
	de vérification sont validées par les instances de décisions de BPCE.
	Lorsque le client est un professionnel, la vérification porte sur son identité et la validité de l'entité légale pour laquelle il vient signer un document.
Certificats et fonctions associées	Lorsque le client est un particulier, la vérification porte sur son identité.
	Les certificats émis dans le cadre du processus de signature électronique ne peuvent être utilisés dans d'autres contextes.
Limites d'utilisation	Les dossiers d'enregistrements et les journaux d'évènement sont archivés et conservés au minimum 10 ans.
	Le client :
	Doit communiquer des informations exactes et à jour lors de ses échanges avec l'établissement ;
	Vérifier que les données présentes dans le certificat du document signé qui lui est remis sont correctes.
Obligations des Clients	• Doit contacter l'AC ou l'établissement dans les plus brefs délais dans le cas où ses données ne sont pas correctes.
	Les Uilisateurs de certificat sont soit une personne soit un système informatique qui valide la signature électronique d'un document signé par le porteur et par l'Etablissement et horodaté par le
	Groupe BPCE.
	Les Utilisateurs de certificat :
Obligations de vérification des certificats par les	- Contrôlent l'état de validité des certificats à l'aide des CRLs publiées et vérifient que les certificats sont signés par une AC valide
utilisateurs	- Si un certificat est révoqué, alors ils vérifient la validité du certificat à la date contenue dans la CRL.
	Sous réserve des dispositions d'ordre public applicables, le Groupe BPCE ne pourra pas être tenu responsable d'une utilisation non autorisée ou non conforme des certificats, des clés privées associées
	et des données d'activation, des listes de révocations de certificats ainsi que de tout autre équipement ou logiciel mis à disposition.
	Le Groupe BPCE décline en particulier sa responsabilité pour tout dommage résultant d'un cas de force majeure tel que défini par les tribunaux français.
	Le Groupe BPCE décline également sa responsabilité pour tout dommage résultant des erreurs ou des inexactitudes entachant les informations contenues dans les certificats, quand ces erreurs ou
Limite de responsabilité	inexactitudes résultent directement du caractère erroné des informations communiquées.
Conditions d'indemnisation	Sans objet
	La Politique de Certification applicable est appelée : « Politique de Certification AC BPCE Signature » et contient les Object Identifier suivants
	1.2.250.1.86.2.6.11.2.1
	1.2.250.1.86.2.6.12.2.1
Références de documents applicables	Elle est consultable à l'adresse : http://www.dossiers-securite.bpce.fr
	La collecte et l'usage de données personnelles par l'Infrastructure de Gestion de Clés dans le cadre du traitement des demandes de certificats sont réalisés dans le strict respect de la législation et de
Politique de confidentialité	la réglementation en vigueur sur le territoire français.
Politique d'assurance	Le Groupe BPCE assume en fonds propres le règlement des litiges éventuels liés à la délivrance de certificats électroniques.
Loi applicable	Ces conditions générales sont soumises au droit français.
Loi applicable	En matière contractuelle, tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution de ces CGU sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du tribunal de Paris.

	Le système de délivrance des certificats fait partie de l'Infrastructure de Confiance Groupe. A ce titre, il est soumis à des contrôles de conformité qui visent à s'assurer que les différentes procédures	
Audits e	et références applicables	opérationnelles sont à jour et appliquées.
		Le descriptif détaillé du processus de signature est disponible sur le site BPCE à l'adresse suivante www.dossiers-securite.bpce.fr